



Extrait du RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche

<http://mary-eco.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article14>

Démarche inscriptions

- Liaison Ecole-Familles - 04.2. Inscriptions, Radiation, Administratif, Absences -



Date de mise en ligne : mardi 14 novembre 2017

Description :

Les inscriptions pour la rentrée 2018 se feront au mois de janvier 2018.

Copyright © RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche - Tous droits

réservés

Les démarches à suivre pour inscrire un enfant dans une commune et l'admettre dans une école.

1- Glossaire

Inscription : C'est le fait d'inscrire votre enfant auprès des services de la mairie, qui vous orientera sur votre école

Admission : Enregistrement de votre enfant dans votre école

2- Inscription

Les parents désirant mettre leur enfant à l'école de St Germain Sur Avre doivent s'adresser à la mairie de St Germain sur Avre. Votre enfant est inscriptible,

- si, au 31 décembre, de l'année en cours, votre enfant a 6 ans, c'est l'obligation scolaire
- si, au 1er septembre de l'année en cours, votre enfant a 3 ans au 31 décembre .

Avant de vous rendre en mairie , vous pouvez télécharger les documents suivants , les remplir et les amener à la mairie pour l'inscription et à l'école pour l'admission, afin de vous éviter un deuxième déplacement.

Vous pouvez remplir à l'ordinateur les feuilles de renseignements (format powerpoint ou pdf) avant de les imprimer

Ces documents sont dans la rubrique rentrée scolaire. Veillez à vous présenter (responsables légaux uniquement) à la mairie avec **vosre livret de famille** et un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique ou un certificat de contre-indication ou **photocopie des vaccinations du carnet de santé**) ainsi qu'un **justificatif de domicile** (quittance de téléphone par exemple)

Il vous sera alors remis un certificat d'inscription.

[\[http://ecoles.ac-rouen.fr/mary/fichiers/mairie\(2\).jpg\]](http://ecoles.ac-rouen.fr/mary/fichiers/mairie(2).jpg)

accès sur le site de la mairie , à droite sur la page d'accueil du site de l'école

3- Admission

Muni de votre certificat d'inscription, du livret de famille, du certificat de vaccinations obligatoires et pour un changement d'école : ***du livret scolaire de votre enfant, *et du certificat de radiation délivrée par votre ancienne école.**

Il sera procédé alors à l'admission et l'enregistrement de votre enfant sur le registre matricule de l'école.

Prenez rendez- vous en téléphonant le **MARDI** au 02 32 32 40 03 ou par mail au 0270885r@ac-rouen.fr.

[[http://ecoles.ac-rouen.fr/mary/fichiers/exclamations-7\(3\).gif](http://ecoles.ac-rouen.fr/mary/fichiers/exclamations-7(3).gif)] ATTENTION Les admissions pour la rentrée de septembre 2018 se feront début janvier 2018 :

